



# Synthèse

# Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des établissements pour enfants en situation de handicap en Grand Est :

Instituts d'Education Motrice • IEM

Données 2018

Etude produite à la demande de l'ARS Grand Est par le CREAI Grand Est et réalisée par Marjorie Hoenen, chargée d'étude, sous la direction de Thibault Marmont

Synthèse - Janvier 2020

L'exploitation des rapports d'activité harmonisés, outil expérimenté depuis 2015 sous l'égide de l'ARS, dresse un état des lieux des modalités d'accompagnements pour les enfants en situation de handicap. L'objectif est d'offrir une meilleure lecture de l'offre de service sur les territoires. Afin de définir les indicateurs nécessaires à la constitution des rapports harmonisés, un comité de pilotage a rassemblé des professionnels de l'ARS, du CREAI et des représentants des établissements médico-sociaux concernés.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2018. Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées. Par conséquent, tous les tableaux n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable. Pour autant, le parti est pris de laisser apparaître tel quel l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

Au regard du nombre de structures par département, les résultats ne seront pas présentés par département mais par territoire ante-régional et au niveau régional.

# Sommaire

30mman c	
Taux de réponse	2
Activité des IEM	
Jours d'ouverture	
Taux d'occupation	
Délais d'admission en IEM	
Taux de rotation	
Absence	
Durée moyenne de séjour en IEM	
Motifs d'absence	
Transports	
Aires de recrutement	
Plateau technique	
Ancienneté du personnel	
Professions médicales et paramédicales <sup>1</sup>	
·	
Profils (population accompagnée pendant l'année)	
Taux de dérogation ou hors autorisation	
Scolarité	6
Parcours des jeunes accompagnés	6
Parcours avant l'admission	6
Devenir des jeunes après leur sortie	7

# Taux de réponse

08 Ardennes	10 Aube	51 Marne	51 Marne 54 Meurthe- Et-Moselle		67 Bas- Rhin	68 Haut- Rhin	Grand Est	
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 12 des 12 établissements concernés, ce qui correspond à un taux de réponse de 100 %.

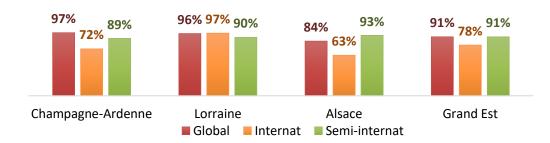
# Activité des IEM

# Jours d'ouverture

	Cha	mpagne-	-Ardenne	Lorraine		Alsace			Grand Est			
	Global	Internat	Semi- internat	Global	Internat	Semi- internat	Global	Internat	Semi- internat	Global	Internat	Semi- internat
Nombre médian de jours d'ouverture	209	205	205	208	208	200	199	199	199	208	204,5	201
mini (étab.)	191	191	191	172	172	172	199	199	199	172	172	172
maxi (étab.)	210	210	210	213	213	213	208	208	208	213	213	213

Dans le Grand Est, les IEM sont ouverts, en médiane (global), 208 jours dans l'année, avec un minimum de 172 jours pour un établissement de Lorraine, et un maximum de 213 jours pour un IEM de Lorraine également. Concernant l'internat, la moitié des IEM sont ouverts 204 jours par an ou plus.

# Taux d'occupation



Le taux d'occupation des places financées (global), établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, atteint 91 % pour l'ensemble des IEM. Le taux d'occupation des places financées en internat est moindre (78 % au niveau régional, entre 63 % et 97 % selon le territoire) que pour les autres modalités d'accompagnement.



Le délai moyen d'admission est d'environ 6 mois dans le Grand Est et varie entre environ 5 mois et 7 mois selon les territoires. Toutefois, ces résultats doivent prendre en compte le fait que certains jeunes, au moment du délai d'admission, n'étaient pas sans solution.

# Durée moyenne de séjour en IEM

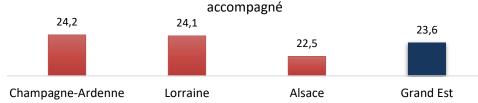


La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de **4 ans et 7 mois**. Cette durée est supérieure en Champagne-Ardenne.



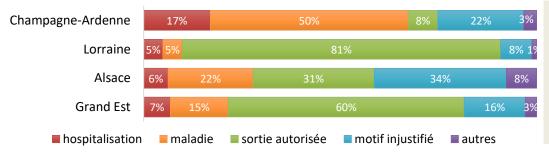
Le taux de rotation des places financées est le rapport entre le nombre d'admissions et le nombre de sortants dans l'année et le nombre de place financées. Selon les modalités de calcul définies par l'ANAP, ce taux s'élève à 9 % pour l'ensemble de la région, avec un écart notable entre l'Alsace (13 %) et la Champagne-Ardenne (4 %).

Absence
Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune
accompagné



En moyenne dans les IEM du Grand Est, chaque jeune accompagné a été absent 23,6 journées au cours de l'année 2018. Les résultats sont similaires entre les territoires.

# Motifs d'absence



Concernant les motifs de sortie, les raisons diffèrent selon le territoire.

67 % des absences dans l'ancienne région champenoise sont liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation), contre seulement 22 % dans le Grand Est.

60 % des sorties dans le Grand Est sont autorisée (81 % en Lorraine contre 8 % en Champagne-Ardenne et 31 % en Alsace). En Alsace, 34 % des sorties sont injustifiés, contre 8 % en Lorraine.



L'aire d'attraction des IEM apparaît comme étant relativement proche de la commune d'installation de la structure et à l'intérieur même du département d'accueil, sauf quelques exceptions dans des établissements situés dans le Nord-Ouest de la région.

# Transports Transporteur collectif (bus...) Taxi / VSL Transport interne à la structure Par leur propre moyen (marche, vélo, véhicule personnel ou familial) 2%

1%

Transport en commun

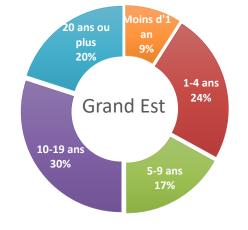
La moitié des jeunes effectue les trajets domicile-IEM via un transporteur collectif (jusqu'à 72 % des jeunes en Alsace). De plus, parmi eux, 87 % ont recours à un PMR (Personne à Mobilité Réduite). Cela concerne la totalité des jeunes utilisant un transporteur collectif en Alsace.

Les modes de transport employés sont hétérogènes selon les territoires. En effet, au niveau régional, 15 % des jeunes font le trajet à l'aide d'un transport interne à la structure. Cependant, ce mode de transport est inexistant en Lorraine et en Alsace, alors qu'en Champagne-Ardenne, 60 % des jeunes accompagnés réalisent les trajets domicile-IEM via ce mode de transport.

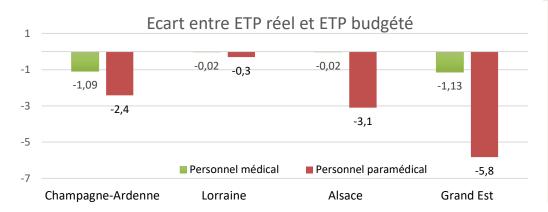
# Plateau technique

# Ancienneté du personnel

Globalement, la distribution de l'ancienneté professionnelle est assez similaire entre les territoires. 9 % des professionnels exercent dans les IEM du Grand Est depuis moins d'1 an et 20 % depuis plus de 20 ans.



# Synthèse des Rapports d'Activité Harmonisés des IEM, exploitation données 2018. ARS Grand Est / CREAI Grand Est Professions médicales et paramédicales<sup>1</sup>



Concernant les professions médicales et paramédicales, on notera, une infériorité des ETP réels par rapport aux prévisionnels dans tous les territoires.

Les écarts entre ETP réels et budgétés des professions paramédicales varient entre -3,1 ETP et -0,3 ETP. Ces écarts s'expliquent par le fait que pour les kinésithérapeutes et orthophonistes, l'écart est inférieur de, respectivement, -4,23 ETP et -2,78 ETP.

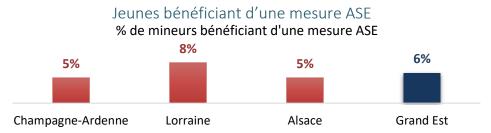
Concernant le personnel médical, l'infériorité est surtout liée à la profession de médecin généraliste où 0,74 ETP ne sont pas pourvus en Champagne-Ardenne.

# Profils (population accompagnée pendant l'année)



Dans les IEM du Grand Est, 79 jeunes (soit 9 %) sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation. Parmi ces jeunes, la totalité relèvent de l'amendement Creton.

Le taux de personnes en dérogation ou hors autorisation varie relativement selon le territoire, atteignant son plus bas niveau dans l'ancienne région champenoise (6 %) et 8 % en Lorraine. A l'inverse, il affiche son plus haut niveau dans l'ante région alsacienne (12 %).



Au 31 décembre 2018, les IEM du Grand Est comptaient 32 mineurs bénéficiant d'un placement ou d'une mesure éducative, soit respectivement 6 % enfants accompagnés.

Sur l'ensemble des enfants/jeunes accompagnés par les IEM, 5 jeunes bénéficiaient d'une mesure PJJ dans l'ancienne région champenoise uniquement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les professions paramédicales prises en compte dans le calcul : ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien

# Scolarité



Dans le Grand Est, 62 % des jeunes sont scolarisés entièrement au sein des IEM. Le taux d'enfants non scolarisés (parmi les 3-15 ans) s'élève à 22 % dans le Grand Est et de 36 % dans l'ancienne région champenoise.

# Parcours des jeunes accompagnés

# Parcours avant l'admission

### Scolarité avant l'admission

# Champagne-Ardenne 45% 9% 45% Lorraine 14% 7% 78% Alsace 54% 6% 40% Grand Est 31% 7% 62%

■ Non scolarisé

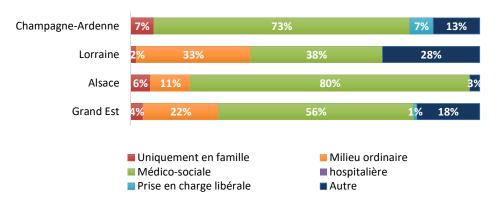
Scolarité dans un établissement MS uniquement

■ Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire

Scolarité dans un établissement scolaire uniquement

Dans le Grand Est, 31 % des jeunes entrés en 2018 dans un IEM n'étaient pas scolarisés, 62 % disposaient auparavant d'une scolarité dans un établissement scolaire uniquement et 7 % avaient une scolarité partagée entre un établissement médico-social et un établissement scolaire. Des différences sont toutefois observables selon le territoire. Dans l'ancienne région alsacienne, 54 % des enfants n'étaient pas scolarisés, contre seulement 14 % dans l'ante région lorraine.

### Soins avant l'admission

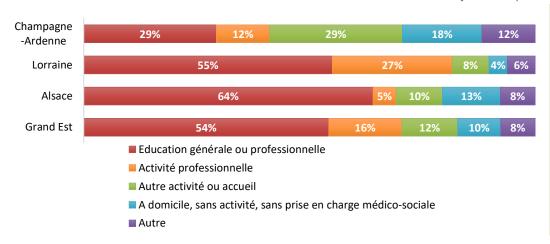


Les résultats sur la prise en charge antérieure, à celle de l'IEM accueillant, indiquent que 25 % des jeunes étaient en milieu ordinaire (ceux orientés par le système scolaire), ou en famille.

La prise en charge antérieure varie sensiblement selon le territoire. En effet, la part des jeunes en milieu ordinaire ou en famille avant l'admission affiche 35 % en Lorraine, 17 % en Alsace et seulement 7 % en Champagne-Ardenne.

# Devenir des jeunes après leur sortie

# Accueil en journée après la sortie

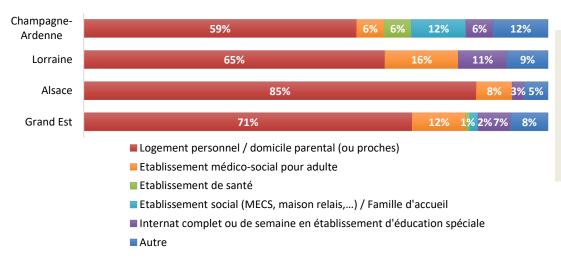


La moitié des jeunes sortis d'IEM du Grand Est en 2018 était motivée par une réorientation vers de l'éducation générale ou professionnelle et 16 % vers une activité professionnelle. 10 % des jeunes sont à domicile, sans activité et sans prise en charge médico-sociale (cette orientation concerne 18 % des jeunes sortis en Champagne-Ardenne).

Dans l'ancienne région champenoise, 29 % des jeunes se sont orientés vers de l'éducation générale ou professionnelle contre 55 % des jeunes en Lorraine et 64 % en Alsace.

27 % des jeunes sortis en Lorraine se sont orientés vers une activité professionnelle contre 16 % en Champagne-Ardenne et 5 % en Alsace. Ceci peut s'expliquer par le fait que les jeunes sortants d'IEM en Lorraine sont plus âgés.

# Mode de résidence après la sortie



71 % des jeunes sortis dans l'année sont retournés dans leur famille (chez les parents ou chez des proches) ou dans un logement personnel : c'est le cas de 59 % des jeunes en Champagne-Ardenne et de 85 % des jeunes en Alsace.

Pour 12 % des sorties du Grand Est, les jeunes ont rejoint un établissement médicosocial pour adulte, notamment en Lorraine (16 %). Cela peut s'expliquer par le fait que dans l'ante région lorraine, les sortants sont plus âgés que dans le reste de la région.